

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DU BELON
DU 13 SEPTEMBRE 2019 EN MAIRIE DE MOELAN SUR MER

Le Comité du Syndicat Intercommunal du Port du Belon, légalement convoqué, s'est réuni sur convocation du Président, le 13 septembre 2019 à 14 heures en mairie de Moëlan sur Mer.

ETAIENT PRESENTS : Madame Anita OLLIVIER, Présidente ; Madame Pascale NEDELLEC, déléguée titulaire de la commune de Moëlan sur Mer ; Monsieur Jean-Paul GUYADER, délégué titulaire de la commune de Riec-sur-Belon ; Madame Véronique MELIN et Monsieur Daniel HAMON, délégués suppléants de la commune de Moëlan sur Mer.

0. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2019

Le compte-rendu de la séance du 11 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

I. Présentation du rapport d'activités 2018 du SIPB (syndicat intercommunal du port du Belon)

La présidente, Anita OLLIVIER fait la lecture du rapport d'activités 2018 du SIPB et souligne que les gros travaux d'investissement sont les travaux PMR des sanitaires et douches.

DELIBERATION N° 8-2019 : RAPPORT D' ACTIVITES 2018 DU SIPB.

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, la présidente, Anita OLLIVIER présente le rapport d'activités 2018 du SIPB.

Ce rapport doit aussi faire l'objet d'une communication en conseil municipal par les maires des communes de Moëlan sur Mer et Riec sur Belon.

Les membres présents n'ont pas de remarque ni de question.

Le rapport d'activités 2018 du SIPB sera annexé à la délibération.

II. Décision modificative

La présidente, Anita OLLIVIER explique qu'une décision modificative est à prendre suite à un dépassement de crédits en dépenses d'investissement (chapitre 40) relatif aux opérations d'ordre.

DELIBERATION N° 9-2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1-2019.

VU le dépassement de crédits relatif aux opérations d'ordre,

Le comité syndical,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Par 3 voix pour et une abstention (Jean-Paul GUYADER),

DECIDE d'approuver la décision modificative n°1-2019 ci-dessous :

Fonctionnement dépenses

Compte 023 : (+) 375 €

Recettes

Compte 777 chapitre 042 : (+) 375 €

Investissement dépenses

Compte 13918 chapitre 040 : (+) 375 €

Recettes

Compte 021 : (+) 375 €

III. Emplacement pour stocker les vélos

La présidente, Anita OLLIVIER propose aux membres l'installation d'un éventuel espace dédié au rangement des vélos. Elle propose aux membres de mettre l'emplacement d'un parking à vélo à côté des racks sur le grand parking.

Les membres approuvent cette proposition.

IV. Questions diverses

Pascale NEDELLEC demande si dans le règlement du port du Belon est mentionné l'utilisation du ponton car celui-ci n'est pas accessible à cause d'annexes amarrées devant et donc ne peut pas permettre l'embarquement et le débarquement.

Véronique MELIN ajoute que le SI du Belon a pris une délibération concernant l'enlèvement des annexes non identifiées et demande pourquoi le projet n'a pas été jusqu'au bout et souhaite que cela soit appliqué.

Séance levée à 15 heures 00.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente du SI du port du Bélon
Anita OLLIVIER

